

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

Extrait du procès-verbal des délibérations du Comité syndical

Séance du 24 janvier 2024
Sous la Présidence d'Isabelle DOLLINGER, Présidente

Effectif légal : 39

Quorum : 20

Délégués présents (titulaires) ou représentés (suppléants) : 23

Pouvoirs : 5

N° ATIP 3/2024

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Pour : 28 voix

Résultats du vote : à la majorité simple des suffrages exprimés : **Adopté à l'unanimité**

Objet : Délibération portant création de postes.

Madame la Présidente expose aux membres du Comité syndical :

Les orientations stratégiques validées par le Comité syndical conduisent à proposer le renforcement des fonctions supports de l'ATIP, de l'équipe des gestionnaires paie et de l'équipe ADS de Saverne. Les créations de poste soumises à approbation sont les suivantes :

Dans le cadre de la sécurisation juridique des activités de l'ATIP :

- Un poste de juriste au sein du service Ressources métiers.

Dans le cadre de la consolidation des fonctions support :

- Un développeur informatique au Secrétariat Général à Strasbourg, dans le cadre du renforcement des fonctions supports et de la mise en place d'outils de pilotage pour le Secrétariat Général et l'unité paies et listes électorales
- Un chargé d'études au Secrétariat Général à Strasbourg, pour mener différents chantiers transversaux (plan de formation, évaluation des risques, bilan social etc.)

Dans le cadre de la consolidation de la mission ADS :

- Un instructeur ADS pour le territoire Ouest à Saverne, pour compenser plusieurs temps partiels au sein de l'équipe.

Dans le cadre de la consolidation de la mission Paie / Gestion des listes électorales

- Un gestionnaire paie et listes électorales, pour consolider l'équipe et faire face à l'activité croissante de la mission.

Il est donc proposé au Comité syndical de délibérer sur la création des postes suivants :

Intitulé du poste	Territoire	Cadre d'emplois cible	Catégorie
Juriste	Strasbourg	Attaché	A
Développeur informatique	Strasbourg	Technicien	B
Chargé d'études SG	Strasbourg	Rédacteur ou Attaché	B ou A
Instructeur ADS	Saverne	Rédacteur	B
Gestionnaire paies et listes électorales	Strasbourg	Rédacteur	B

Les recrutements interviendront courant 2024. L'inscription budgétaire de ces postes est prévue au chapitre 012 du budget 2024 de l'ATIP.

LE COMITE SYNDICAL :

- Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 créant le syndicat mixte ouvert de l'ATIP et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Entendu l'exposé de Madame la Présidente :

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

- **Approuve** la création des postes de la liste suivante

Intitulé du poste	Territoire	Cadre d'emplois cible	Catégorie
Juriste	Strasbourg	Attaché	A
Développeur informatique	Strasbourg	Technicien	B
Chargé d'études SG	Strasbourg	Rédacteur ou Attaché	B ou A
Instructeur ADS	Saverne	Rédacteur	B
Gestionnaire paies et listes électorales	Strasbourg	Rédacteur	B

- **Prend acte de l'inscription budgétaire du coût des postes créés au chapitre 012 du budget 2024 de l'ATIP**

Dit que :

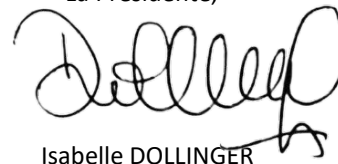
La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'ATIP.

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme

Fait à Strasbourg, le 24 janvier 2024

La Présidente,



Isabelle DOLLINGER